

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 4 avril 2017

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la rehausse de la toiture, supprimer le garage, rehausser et étendre l'annexe latérale et construire une lucarne à l'avant de l'immeuble, avenue des Gémeaux, 3.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous nous trouvons dans le quartier des Constellations. Ce quartier construit dans les années 50 par les architectes du groupe Alpha (à qui nous devons aussi la Cité Administrative) regroupe plus de 300 maisons avec un style traditionaliste identique. Il est donc du devoir de la Commission de maintenir la cohérence architecturale du quartier.

Malheureusement, de nombreuses extensions (lucarnes, chien assis, vérandas et autres) ont déjà été réalisées, avec ou sans autorisation. Néanmoins, cela ne justifie en aucun cas d'autres dépassement et incohérence sur ce site caractérisé architecturalement. Nous souhaitons donc que la Commission prenne la plus grande prudence quant à l'obtention ou non d'un permis qui prévoit la construction d'une lucarne à l'avant, une rehausse de toiture et la construction d'une extension. Rappelons que votre décision entrainera un précédent pour l'ensemble du quartier.

Nous plaidons pour que la Commune mette en place un règlement spécifique à l'échelle du quartier des Constellations afin de maintenir une cohérence architecturale et urbanistique en son sein.

Ensuite, le projet propose la suppression du garage. Nous souhaitons que la Commission obtienne des garanties quant à la non-utilisation de la zone de recul en zone de stationnement et nous proposons qu'il soit envisagé de la réaménager en zone plantée.

En conclusion, au vu de l'ensemble de ces remarques, nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.